



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inégalités des territoire face aux praticiens ostéopathes.

Question écrite n° 11399

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la pratique de l'ostéopathie en France. Alors que le syndicat de la médecine manuelle-ostéopathie de France s'est lancé en 2017 dans une réflexion visant à dresser un état des lieux de la pratique de l'ostéopathie en France, il a été constaté une forte inégalité qualitative de la pratique de cette discipline selon les territoires ainsi qu'une augmentation du nombre d'accidents graves provoqués par des ostéopathes non professionnels de santé. Les patients sont confrontés à un manque de lisibilité entre différents praticiens, notamment les médecins ostéopathes, les kinésithérapeutes ostéopathes et les ostéopathes non professionnels de santé, formés en très grand nombre et dont la formation n'est pas suffisamment encadrée. Aussi, afin de protéger les patients confrontés à une inégalité de la qualité des soins pratiqués selon les territoires, il lui demande si le Gouvernement entend lancer des enquêtes de sinistralité dans certains territoires confrontés à une augmentation des accidents causés par la pratique de l'ostéopathie par des non professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11399

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6798

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)